



LE CANARD DES TERRITORIAUX



UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

JUIN 2011

**UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES**



La santé est le trésor le plus précieux et le plus facile à perdre, c'est cependant le plus mal gardé.

Chauvot de Beauchêne

Quoi de neuf au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ?

Projet de loi «Contractuels»



Le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la **fonction publique** et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a été transmis le **10 mai 2011** aux membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Dans la version transmise, ce projet de loi ne comporte que les deux premiers chapitres du Titre 1^{er} relatif aux contractuels de la fonction publique :

- ↳ Lutte contre la précarité dans la fonction publique,
- ↳ Encadrement des cas de recours aux agents contractuels dans la fonction publique.

Ce premier titre sera notamment complété par des dispositions portant sur les **conditions d'emploi des agents contractuels**.

Le projet de loi intégrera également des mesures visant à lutter contre les discriminations, concernant d'une part l'**égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**, et d'autre part l'**intégration des personnes handicapées**.

Le projet de loi complet sera présenté au **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale** lors de l'**Assemblée Plénière exceptionnelle** du mercredi **15 juin 2011** (*une autre Assemblée Plénière est fixée au mercredi 22 juin 2011*).

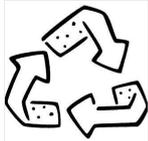
L'adoption définitive de la loi est toujours prévue fin 2011.

Protocole d'accord «Contractuels»



Le texte du Protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique, a été signé par les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et **UNSA**.

C'est ce protocole d'accord qui doit être transposé dans la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (*voir ci-contre*).



**Faites un geste pour l'environnement
Après avoir lu notre journal, ne le jetez pas !
Faites en profiter un(e) de vos collègues !!!**



La polyvalence est de mise

Voici en quoi pourrait consister le travail d'un adjoint administratif d'un village de 850 habitants où vous passez vos vacances !

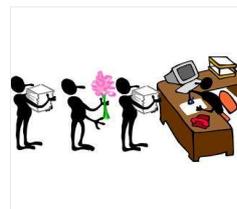
Les missions d'un adjoint administratif dans une petite collectivité sont très diversifiées.

Ses attributions qui consistent à assurer la gestion, la coordination et l'organisation des services de la commune sont essentielles pour la bonne marche de l'administration communale.

Cette fonction comprend l'accomplissement de missions multiples et des spécificités liées à la fonction que l'administré n'imagine pas.

Souvent résumée à l'état civil ou l'accueil du public pour l'établissement de pièces d'identité, la réalité est toute autre :

- ↪ les finances,
- ↪ la gestion du personnel,
- ↪ la gestion du patrimoine,
- ↪ l'urbanisme,
- ↪ les élections,
- ↪ l'aide sociale,
- ↪ le recensement militaire et de la population,
- ↪ la chasse communale....



Ses tâches sont multiples et exigent des compétences pluridisciplinaires dont la polyvalence est la pièce maîtresse.

La polyvalence est un des atouts du métier. Pas de tâches répétitives, les journées sont chargées mais enrichissantes. Lorsqu'on doit cependant s'atteler à des travaux de fonds tel que préparer une séance de conseil municipal, le budget, la comptabilité, un dossier juridique épineux, il est difficile de s'y consacrer plusieurs heures de suite car les interruptions sont nombreuses.

La disponibilité est une exigence pour assister aux séances du conseil municipal ou à certaines réunions le soir, être présent lors des mariages le samedi après-midi, traiter un décès le week-end, « faire de la mairie de quartier » lorsqu'on fait ses courses dans le magasin du village, participer aux élections le dimanche, être disponible sur son portable pendant les congés au cas où un gros pépin surviendrait ou interrompre ses congés en raison d'une catastrophe...

Dans une petite collectivité l'adjoint administratif est **LE** responsable de la bonne marche de l'administration communale, sous le contrôle du maire, mais le niveau de rémunération ne suit pas ce niveau de responsabilité qui équivaut à celui d'un chef de service d'une grande collectivité. C'est là où le bât blesse.



STATUTAIRE

PUBLICATION DE LA FILIÈRE ANIMATION DE LA CATÉGORIE B

UNSA TERRITORIAUX DEPARTEMENT DU BAS-RHIN JUIN 2011

↪ Décret n° **2011-558** du **20 mai 2011** portant **statut particulier** du cadre d'emplois des **animateurs territoriaux**.

↪ Décret n° **2011-559** du **20 mai 2011** fixant les **modalités d'organisation** des **concours** pour le recrutement des **animateurs territoriaux**.

↪ Décret n° **2011-560** du **20 mai 2011** fixant les **modalités d'organisation** de l'**examen professionnel** prévu au II de l'article 16 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des **animateurs territoriaux**.



↪ Décret n° **2011-561** du **20 mai 2011** fixant les **modalités d'organisation** de l'**examen professionnel** prévu à l'article 10 du décret n° **2011-558** du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des **animateurs territoriaux**.

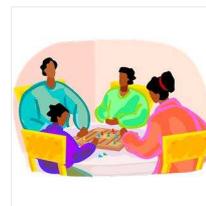
↪ Décret n° **2011-562** du **20 mai 2011** fixant les **modalités d'organisation** de l'**examen professionnel** prévu au III de l'article 16 du décret n° **2011-558** du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des **animateurs territoriaux**.

3^e étape de la mise en œuvre de la **réforme de la catégorie B**.

Les animateurs, les animateurs principaux et les animateurs chefs sont **intégrés** avec effet au **1^{er} juin 2011** dans le **nouveau cadre d'emplois des animateurs territoriaux**, respectivement dans les grades d'animateur, d'animateur principal de 2^e classe et d'animateur principal de 1^{re} classe.

Les **examens professionnels** sont prévus pour :

- ↪ l'**avancement** au **grade d'animateur principal de 2^e classe**;
- ↪ la **promotion interne** au **grade d'animateur principal de 2^e classe**;
- ↪ l'**avancement** au **grade d'animateur principal de 1^{re} classe**.



Merci

L'Assemblée Générale du syndicat UNSA Territoriaux de la Ville de Haguenau a eu lieu le 5 mai 2011

Le Président **Michel SUTTER** a orchestré comme d'habitude de main de maître cette Assemblée Générale.

De nombreux points y ont été abordés.

- ↪ Informations syndicales locales
- ↪ Informations syndicales nationales et départementales :
 - Négociations salariales et élections professionnelles
 - Réforme des retraites

Les débats ont eu lieu dans une ambiance conviviale, et chaleureuse.

Un grand **MERCI** à cette équipe **UNSA Territoriaux** pour son implication à la Ville de Haguenau





GIPA 2012 et 2013

Le décret n° **2011-674** du **28 avril 2011** modifiant le décret n° **2008-539** relatif à l'instauration d'une indemnité dite de **garantie individuelle du pouvoir d'achat** a été publié au Journal Officiel du **30 avril 2011**.

Pour la mise en œuvre de la garantie, la **période de référence** est fixée :

↳ pour **2012**, du **31 décembre 2007** au **31 décembre 2011**,

↳ pour **2013**, du **31 décembre 2008** au **31 décembre 2012**.

Concours d'ingénieurs en chef

L'arrêté du **18 mars 2011** portant ouverture de **concours** (un concours **externe** et un concours **interne**) pour le recrutement des **ingénieurs en chef territoriaux** session **2011**) a été publié au Journal Officiel du **8 mai 2011**.

Régime indemnitaire des techniciens territoriaux

Le décret n° **2011-540** du **17 mai 2011** modifiant le décret n° **91-875** du **6 septembre 1991** pris pour l'application du **premier alinéa de l'article 88** de la loi du **26 janvier 1984** portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale a été publié au Journal Officiel du **19 mai 2011**.



Le ministère du travail, de l'emploi et de la santé vient de mettre en ligne

MA RETRAITE MODE D'EMPLOI

Un **guide pour comprendre et préparer sa retraite**.

Ce guide est accessible par notre **site internet**. <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

Ce guide de 119 pages donne des **renseignements pratiques** sur **tous les régimes de retraite** : CNRACL, régime additionnel de la fonction publique, régime général des salariés, etc...



MANIFESTATION DU 31 MAI 2011 A STRASBOURG

Pour l'augmentation des salaires
Pour l'ouverture de véritables
négociations.

Nous tenions à remercier les adhérents et sympathisants de l'UNSA, toujours plus nombreux à nous rejoindre lors de nos rassemblements.



Pour nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN
19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

E-mail UD 67 : unsa67@wanadoo.fr

Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>

Facebook : [Bas-Rhin Unsa Territoriaux \(Unsa Territoriaux du Bas-Rhin\)](#)

Permanences téléphoniques :

☎ : 03-88-24-11-09 ☎ : 03-88-24-19-83

lundi mardi jeudi de 8 h 30 à 17 h 00

vendredi de 8 h 30 à 16 h 00

